



Le 31 juillet 2023

**COMMUNE  
DE  
COBRIEUX  
59830**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28 JUIN 2023**

**Présents** : Patrick LEMAIRE, Maire, Lise MIGNON, Rufin COCHETEUX, Sylvie DEBRIL, Benoit LEROY, Chantal BAERT, Pascal DEHAEZE, Patrick LESAGE, Christophe VANHALST, Jean-Marc BOUCHEZ, Alain DECHAUME, Gérard NOCK et Rita TRINEZ.

**Absents excusés ayant donné procuration** : Sylvie DESTRIEZ qui mandate Patrick LEMAIRE, Christophe qui mandate Patrick LEMAIRE et Patrick LESAGE qui mandate Lise MIGNON.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter deux points :

- adhésion de la commune au Groupement de Commandes Intercommunal pour la fourniture d'énergie
- validation du dossier de déplacement du « chemin de la Bourlière »

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve l'ajout de ces points.

**ORDRE DU JOUR**

**1 – Elections sénatoriales suite au contrôle des élections sénatoriales par la Préfecture :  
vote des suppléants :**

Monsieur le Maire fait part d'une remarque de la Préfecture concernant la désignation des délégués suppléants pour les élections sénatoriales. En effet l'ordre des suppléants est écrit en fonction de deux critères : le nombre de voix et ensuite par âge décroissant.

Le Préfet dans un premier temps a contacté les communes concernées par ce point, dont COBRIEUX, pour demande un nouveau vote, mais le Tribunal Administratif a quant à lui décidé de prendre en compte les modifications à faire.

Monsieur le Maire lit le courrier du Tribunal Administratif reçu en ce sens.

Le point n'a donc plus lieu d'être examiné par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire rappelle les Elus nommés pour l'élection des Sénateurs :

- membres titulaires : Patrick LEMAIRE, Christophe THIEBAUT et Sylvie DESTRIEZ
- membres suppléants : Gérard NOCK, Sylvie DEBRIL et Christophe VANHALST.

**2 – Examen et approbation du Budget Primitif 2023 :**

Suite au contrôle de la Préfecture : des rectifications sont à prendre en compte au niveau des reports de l'exercice 2022, il y a donc lieu de :

- corriger, voter le Compte et Administratif 2022 et délibérer sur l'affectation du résultat au Budget Primitif 2023 ;
- voter les Délibérations Modificatives nécessaires pour correction au Budget Primitif 2023.

### **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 RECTIFIE :**

Au niveau du Compte Administratif du Maire pour l'exercice, il y a discordance entre les documents du Trésorier et ceux du Maire, cette différence est due à une erreur matérielle des reports de l'exercice N-1.

Les reports de l'exercice 2022 à prendre en compte sont les suivants : - 7 830.16 € en section d'investissement et 514 911.48 € en section de fonctionnement.

En conséquence le résultat de clôture du Compte Administratif 2022 présente les écritures suivantes :

- excédent d'investissement : 109 885.13 €
- excédent de fonctionnement : 514 911.48 €.

Monsieur le Maire propose aux Elus d'approuver ces résultats de clôture : à l'unanimité les Elus approuvent.

Ces écritures seront reprises au Budget Primitif par l'approbation de Décisions Modificatives.

### **VOTE DES DECISIONS MODIFICATIVES pour correction du Budget Primitif 2023**

- **Décision Modificative n° 1** : intégration du résultat de clôture imputé à l'article « dépenses imprévues », la Préfecture précise que ce compte ne doit pas dépasser 7.5 % du montant des dépenses du BP,

Il est proposé d'imputer cette somme à l'article : 615221 ?

A l'unanimité le Conseil Municipal valide cette correction.

- **Décision Modificative n° 2** :

Le report du CA 2022 corrigé au BP 2023 entraîne des modifications, Monsieur le Maire propose d'ajuster le BP 2023 par une DM diminuant de 31 495.76 le compte 002 d'un montant de 546 407.27 € avec équilibre sur l'article 7588, soit un excédent de fonctionnement en clôture d'exercice de 514 911.48 €.

Et de la même façon pour ajuster le compte 001 diminuer celui-ci de 153 259.04 qui seront imputés au compte 1328.

A l'unanimité le Conseil Municipal valide cette correction.

- **Rectification de la maquette du Budget Primitif 2023 page IV D1** :

Suite au vote du Conseil Municipal qui a entériné une augmentation des impôts à 3% ; il y a lieu de corriger la maquette du Budget Primitif 2023.

A l'unanimité le Conseil Municipal valide la correction de la page IV D1.

### **Point 6 ajouté - Adhésion de la commune au Groupement de Commandes Intercommunal pour la fourniture d'énergie**

Monsieur le Maire expose : un courrier a été adressé récemment par le Président de la Communauté de Communes. En effet, le Conseil Communautaire a validé la création d'un service commun énergie.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de valider l'adhésion de la commune à ce service.

A l'unanimité le Conseil Municipal :

- valide l'adhésion de la commune au Service Commun « énergie » géré par la Communauté de Communes Pévèle Carembault ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service commun « énergie » avec le Président de la Communauté de Communes Pévèle Carembault, ainsi que tout document afférant à ce dossier.

### **Point 7 ajouté – Modification du tracé du Chemin de la Bourlière**

Monsieur le Maire explique : avec le temps et l'usage le tracé du Chemin de la Bourlière s'est déplacé : à l'origine il longeait les parcelles cadastrées 18 – 17 – 51 et 52. Le propriétaire des parcelles 42 et 191 a laissé ouvert un chemin sur ces parcelles permettant de rejoindre la plaine à la rue du Fay directement.

Depuis longtemps la « terminaison » du chemin d'origine n'est plus utilisée. Il a été convenu d'un échange de terrain entre le propriétaire et la commune afin d'officialiser le « chemin direct ».

Le Conseil Municipal avait alors validé un avis favorable.

Un Notaire a été missionné aux frais partagés par des deux parties. La publication de l'enquête publique a été menée conformément à la réglementation : aucune remarque n'a été versée au registre d'enquête mis à disposition.

La suite de ce dossier, explique Monsieur le Maire, est la signature de l'acte d'échange chez le Notaire. Pour que Monsieur le Maire puisse signer cet acte, le Conseil Municipal doit lui apporter sa délégation.

A l'unanimité les Elus autorisent Monsieur le Maire à signer l'acte d'échange et tous documents afférant à ce dossier.

### **3 – Approbation des tarifs périscolaires année 2023-2024**

Monsieur le Maire expose : le prestataire, Société API, a adressé la grille d'augmentation pour l'année scolaire 2023-2024. Les tarifs sont en forte augmentation : la Société API justifiant par l'augmentation du prix des matières premières, de l'énergie...

La Commission Finances, composée de Monsieur le Maire, Rita TRINEZ et Benoit LEROY a examiné les tarifs et présente la proposition pour l'année scolaire 2023-2024.

Une discussion s'engage :

Monsieur le Maire explique que le prix demandé aux parents intègre le coût d'achat du repas mais également les frais de personnel et le fonctionnement de la salle de restauration. Le coût du repas ne couvre pas pour autant les frais supportés par la commune, mais la restauration représente aussi un des services que la commune doit apporter aux habitants, conclut Monsieur le Maire.

Rita TRINEZ se fait le porte-parole de la commission et propose d'augmenter le coût des repas en rapport avec l'augmentation du prestataire mais maintenir les coûts pour les prestations communales : garderie et étude surveillée.

Comme elle suit le service cantine elle rassure les membres du Conseil Municipal sur la qualité du repas servi et le ressenti des enfants. Elle constate que la quantité des déchets quotidiens est plutôt raisonnable.

Lise MIGNON et Ruffin COCHETEUX demandent le ressenti des parents sur le service du prestataire.

Il n'y a pas de remarque ni sur le prix, ni sur le service, on peut en conclure, dit Monsieur le Maire que les parents sont satisfaits.

Intervention de Benoit LEROY qui pense également justifier de reporter l'augmentation du prestataire sur le tarif des repas, d'autant que la situation économique actuelle ne s'améliore pas.

Sur le collège de Cysoing, dit Lise MIGNON, le repas est vendu aux parents à 4.33 €, sur la commune ce prix équivaut à un repas primaire, mais ajoute-elle, la commune n'augmente pas tous les ans les tarifs, il faut en tenir compte.

Après ces débats, Monsieur le Maire soumet au vote du Conseil Municipal les propositions de la commission :

- pour les tarifs en restauration, augmentation équivalente à celle du prestataire : adoptés par 11 voix pour, 1 contre : Chantal BAERT, 3 abstentions : Sylvie DEBRIL, Patrick LESAGE et Lise MIGNON ;

- pour les tarifs en périscolaire, pas d'augmentation : adoptés à la majorité moins 1 voix Patrick LESAGE.

### **4 – Point sur les Commissions**

**Commission Fêtes et Cérémonies :**

Fête de la musique :

Lise MIGNON remercie toutes les personnes qui ont contribué à cette fête qui a rencontré un vif succès.

Sylvie DEBRIL demande si des participants ont proposé spontanément de faire un « don » à remettre à une association ? Sinon, pour l'ambiance, elle remercie les organisateurs, les bénévoles et les musiciens pour « cette belle fête de la musique ». Elle remercie également les pâtissiers et pâtissières qui ont assuré les desserts.

Benoit LEROY suggère, pour des raisons sanitaires, de ne plus mettre de boissons sucrées lors des fêtes communales (taux de sucre trop élevé).

Christophe VANHALST remarque que sur les participants à cette fête il y avait un certain nombre d'extérieurs à la commune, pour les fêtes à venir il suggère de réfléchir sur le maintien de la gratuité totale.

Pascal DEHAEZE remercie également les bénévoles présents dès le lendemain pour assurer le rangement.

#### Fête des Ado' :

Sylvie DESTRIEZ, Adjointe en charge des manifestations, remercie chacun pour l'organisation et rappelle le prochain évènement : la « fête des Ado » de COBRIEUX : la commission se réunit pour régler les derniers détails, une communication en toute boîte sera faite très prochainement. A suivre.

#### **Commission Urbanisme :**

Christophe THIEBAUT rappelle les chantiers en cours :

- marquage zone 30 km/h, ce chantier est mené avec la Communauté de Commune qui relance la Société en charge de ces travaux.

- travaux rue de Convelin : une entreprise locale est missionnée pour « recharger » les accotements en gros cailloux. En effet les accotements se sont creusés et rendent dangereux la circulation.

Cet aménagement, s'il n'est pas qualitatif, dit Monsieur le Maire, sécurisera la circulation et c'est primordial.

#### **Commission Communication :**

Lise MIGNON travaille :

- sur le courrier qui sera remis en communication,
- sur un montage vidéo de la fête de la musique,
- sur le bilan de la fête de la musique (au niveau des musiciens et du matériel).

#### **Groupe fleurissement de la commune :**

Jean-Marc BOUCHEZ fait part des travaux en cours : fleurissement des parterres, prochainement des abords de la salle communale.

#### **Association des Amis de Cobrieux :**

Monsieur le Maire rend compte de la réunion de reprise qui s'est tenue dernièrement. Sur l'invitation de la Présidente ce sont plus de 40 personnes qui ont répondu à l'invitation. Des actions devraient mises en place, conclu Monsieur le Maire.

#### **5 - Questions diverses :**

##### **Frelons Asiatiques :**

Monsieur le Maire rend compte d'une réunion organisée par la CCPC sur ce thème. Un référent est désigné en la personne d'Alain DECHAUME.

Le message à faire passer est : si un habitant constate la présence ne serait-ce que d'un frelon asiatique, il est invité à en faire part à Alain DECHAUME, qui engagera avec la communauté de commune les actions à mener.

La formation des intervenants et les interventions sur site sont menées et à la charge de la Communauté de Communes.

Eclairage public :

Sylvie DEBRIL propose d'allumer les éclairages publics le week-end, moment où les habitants circulent plus le soir, ou tout au moins apporter un allumage « minimum » ?  
Monsieur le Maire répond par la négative, il n'y a pas de demande dans ce sens depuis que les candélabres sont éteints.

Départ d'habitants :

Ruffin COCHETEUX mentionne plusieurs départs de la commune. Il propose aux Elus d'informer les membres du groupe d'accueil de l'identité des nouveaux habitants. Le Comité d'Accueil prendra alors rendez-vous avec eux pour la présentation de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 8 heures 45.

**Vu le Maire,  
Patrick LEMAIRE**